



THE FRENCH DEEJAY'S — GUIDE BAR & RESTAURANT

SACEM pour les bars et restaurants, ce qu'il faut savoir

*Un guide offert pour aborder cette question sereinement,
que vous nous choisissiez ou non.*

Rédigé par Alex — DJAL4EX
35 ans d'expérience en animation musicale événementielle

Pourquoi ce guide ?

La question SACEM se pose différemment pour un bar ou un restaurant que pour un événement ponctuel : la diffusion musicale habituelle relève déjà souvent d'un contrat, auquel une animation DJ événementielle peut s'ajouter. Ce guide donne des repères généraux ; il ne remplace pas un renseignement direct auprès de la SACEM pour votre situation précise.

01 Comprendre que la diffusion habituelle est déjà soumise à redevance

Un bar ou un restaurant qui diffuse de la musique au quotidien — radio, playlist de fond, ambiance sonore — relève généralement déjà d'un contrat SACEM, indépendamment de toute soirée DJ événementielle.

À RETENIR — Si votre établissement diffuse déjà de la musique en continu, vérifiez que ce contrat de base existe bel et bien.

02 Distinguer la SACEM et la SPRE

La SACEM couvre les droits d'auteur des compositeurs et parfois interprètes, tandis que la SPRE concerne la rémunération équitable des artistes-interprètes et producteurs : deux redevances différentes, souvent perçues conjointement pour un établissement commercial.

À RETENIR — Ne confondez pas ces deux redevances ; elles répondent à des logiques distinctes même si elles sont souvent facturées ensemble.

03

Un contrat général ne couvre pas forcément une soirée DJ

Le contrat habituel de sonorisation d'un établissement correspond souvent à une diffusion de fond, d'une intensité différente d'une soirée DJ avec animation dansante et volume plus soutenu.

À RETENIR — Vérifiez explicitement auprès de la SACEM si votre contrat actuel couvre ce type de soirée événementielle, ou s'il nécessite un avenant.

04

Se renseigner sur les tarifs négociés par votre secteur

Les syndicats professionnels de l'hôtellerie-restauration ont souvent négocié des accords collectifs avec la SACEM, pouvant offrir des conditions plus avantageuses qu'un tarif standard.

À RETENIR — Contactez votre syndicat professionnel avant de signer directement avec la SACEM ; des conditions préférentielles existent parfois.

05

Vérifier l'étendue exacte de votre contrat existant

Surface de l'établissement, capacité d'accueil, nombre de jours de diffusion : ces critères influencent le tarif de votre contrat, qui doit rester cohérent avec la réalité de votre activité.

À RETENIR — Un contrat mal ajusté à votre situation réelle peut entraîner soit une surfacturation, soit un risque de redressement.

06

Anticiper la déclaration d'une animation DJ régulière

Si vous engagez un DJ résident sur un rythme fixe, cette régularité peut nécessiter une déclaration spécifique distincte de votre contrat de sonorisation habituelle.

À RETENIR — Signalez ce changement d'activité à la SACEM dès la mise en place d'une animation régulière, plutôt que d'attendre un contrôle.

07

Le DJ n'a pas vocation à régler cette redevance à votre place

C'est l'établissement qui diffuse la musique auprès du public qui reste responsable de la déclaration et du paiement, indépendamment du prestataire qui anime la soirée.

À RETENIR — Clarifiez ce point avec votre DJ dès le départ ; certains proposent un accompagnement dans la démarche, sans pour autant s'y substituer juridiquement.

08

Anticiper les conséquences d'un défaut de contrat

Diffuser de la musique sans contrat SACEM valide expose votre établissement à des sanctions financières, généralement bien supérieures au coût d'un contrat correctement souscrit en amont.

À RETENIR — Un contrôle inopiné reste toujours possible ; la régularisation après coup coûte presque systématiquement plus cher qu'une déclaration préalable.

09

Documenter vos soirées animées

Garder une trace simple de vos soirées DJ — dates, fréquence, nature de l'animation — facilite grandement vos échanges avec la SACEM en cas de question ou de mise à jour de votre contrat.

À RETENIR — Un simple calendrier de vos soirées animées suffit largement à constituer cette documentation utile.

10

S'appuyer sur les ressources officielles de la SACEM

Les tarifs et modalités spécifiques aux établissements commerciaux évoluent régulièrement : le site officiel de la SACEM et votre syndicat professionnel restent les sources les plus fiables pour votre situation précise.

À RETENIR — En cas de doute persistant, un contact direct avec votre délégation régionale SACEM reste le moyen le plus sûr d'obtenir une réponse fiable.

Envie qu'on en discute avant votre prochaine soirée animée ?
thefrenchdeejays.fr — contact@thefrenchdeejays.fr — 07 52 07 70 73